

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/02/07
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

3 FEVRIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

3 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Julie HEUZARD, Martine MALASSIGNÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Laëtitia ROSSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Transfert du Bâtiment « Le Skouad » à la Communauté de Communes Maine Saosnois

« Le Skouad », propriété de la Commune, est un espace d’accueil pour les adolescents, mis à la disposition par la Commune et géré par l’Association CASCADE, pour le compte de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Ce bâtiment public est affecté uniquement à l’exercice de la compétence « *ENFANCE-JEUNESSE* » détenue par la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Après échanges avec les élus et les services de la communauté de communes Maine Saosnois, il a été décidé de régulariser administrativement la situation en proposant le transfert de la gestion de ce bâtiment.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le transfert de gestion du bâtiment « Le Skouad » à la Communauté de Communes Maine Saosnois et autoriser Monsieur le maire à signer le projet de procès-verbal y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le transfert de gestion du bâtiment « Le Skouad » à la Communauté de Communes Maine Saosnois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de procès-verbal s'y rapportant.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept février deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,